

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 27 juillet 2016 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 27 juillet 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 8 Absents : 7 Votants : 10

Présents : Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Holger GIERSCH, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Carlos BAPTISTA par Joseph CLARES, Sandrine GINIER par Patrick MASSOT

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1 – Projet de périmètre de la future communauté de communes du "Sisteronais-Buëch"**

Monsieur le maire présente le projet qui fait apparaître un périmètre comprenant les communautés de communes du Laragnais, du canton de Ribiers Val de Méouge, de La Motte du Caire-Turriers, intercommunale des Baronnies, du Sisteronais, du Serrois et de la vallée de l'Oule. Ce projet comptera 62 communes : 21 dans les Alpes de Haute Provence, 38 dans les Hautes Alpes et 3 dans la Drôme. Le conseil municipal s'interroge sur le changement opéré depuis la présentation à l'automne dernier, et l'adoption à l'unanimité par le conseil municipal, du schéma départemental de coopération intercommunale. Les élus s'interrogent également sur la pertinence de ce nouveau périmètre proposé.

Après débat, le projet est validé à la majorité (6 voix pour, 3 contre et 1 abstention).

2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire présente le rapport annuel (2015) sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 –Etat des produits irrécouvrables : admission en non-valeur

Monsieur le maire donne lecture de la proposition présentée par le trésorier concernant l'état des produits irrécouvrables et demande de bien vouloir procéder à leur admission en non-valeur pour un montant de 404.04 € sur le budget principal et de 1 517.04 € sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité .

4 – Budget principal 2016 /Décisions modificatives

Monsieur le maire propose un virement de crédits sur le budget principal de la commune d'un montant de 958 € en dépenses d'investissement.

Le conseil adopte ces modifications budgétaires à l'unanimité.

5 – Implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique sur la commune/proposition de SDE 04

Monsieur le maire rappelle la délibération du 22/12/2015 acceptant la nouvelle compétence du Syndicat d'Energie du 04 relative à l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique. Aujourd'hui, le SDE 04 propose l'implantation d'une borne sur le territoire de la commune. La participation communale s'élève à 10% du coût d'implantation de la borne (environ 12 500 €) sans excéder 1 250 € et de 500 €/an pour les frais de fonctionnement.

Le conseil adopte la proposition à l'unanimité.

6 – Modification des statuts du SDE 04

En complément de la compétence installation et entretien des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le Syndicat d'Energie du 04 propose l'ajout de la compétence exploitation relative à ces infrastructures.

La modification est adoptée à l'unanimité.

7 – Logement communal/conditions d'occupation

Monsieur le maire rappelle la vacance de l'appartement sis au 2^{ème} étage de l'immeuble de la Poste. Ce logement est en cours de réfection et pourra être loué dans le courant de l'automne. Deux personnes ont d'ores et déjà adressé leur demande.

Le conseil municipal accepte de louer l'appartement selon l'ordre de priorité suivant :

1- Sybille COUDERT

2- Christine FRANCOU.

Le conseil adopte le choix du locataire à l'unanimité.

8 – Mise à disposition de personnel technique polyvalent/convention avec la communauté de communes

Monsieur le maire indique que la communauté de communes de La Motte du Caire-Turriers dispose de personnels techniques polyvalents, détenteurs du permis poids lourd, qu'elle met à la disposition des communes membres. Il propose que la commune fasse appel à ce service en cas de nécessité pour suppléer l'absence momentanée des agents communaux (congs).

Le conseil approuve la convention de mise à disposition à l'unanimité.

9 – Acquisition parcelle lieudit Saint Georges

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'urbanisation au lieudit Saint Georges, entre le lotissement de la pommeraie et la propriété JOURDAN. Il indique que, pour des raisons de sécurité et à la demande des services concernés, les opérations en cours nécessitent l'aménagement des accès des futures habitations. C'est pourquoi, il propose d'acquérir la parcelle C 702, d'une contenance totale de 124 m² afin de l'intégrer dans la voirie communale. La largeur de voie ainsi obtenue permettrait l'entrée, la sortie et le croisement des véhicules de manière sécurisée. Il précise que M. et Mme JOURDAN cèdent leur bien pour l'euro symbolique.

Le conseil décide d'acquérir la parcelle C 702 à la majorité (1 abstention).

9 – Informations diverses

L'association la clé des âges remercie la commune pour la subvention 2016.

Le projet d'aménagement du camping du Mousserein fera l'objet d'une réunion le 8 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 29 juillet 2016

Le maire,
Patrick MASSOT

